

► L'entretien et la restauration des cours d'eau à la loupe

Depuis plusieurs années, des opérations de restauration et d'entretien des rivières sont en cours sur le bassin versant de l'Huisne. Mises en place dans le cadre de Contrats de Restauration Entretien¹ (CRE), outils financiers pluriannuels de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, elles visent une reconquête du fonctionnement hydraulique et écologique des cours d'eau. Tout à fait consciente que **l'atteinte des objectifs du SAGE passe en partie par le développement de ce type d'action**, la Commission locale de l'eau, a confié à un cabinet d'études breton, IDEA Recherche, une mission d'évaluation de la mise en œuvre des CRE. Réalisée sur la base de plus de 30 entretiens avec les structures concernées (maîtres d'ouvrage, instances de pilotage, financeurs, acteurs de terrain, etc.), cette évaluation

poursuivait plusieurs objectifs. A savoir :

- l'analyse des démarches en termes de points forts et de points faibles,
- la mise en évidence des principaux facteurs de réussite et d'échec,
- la restitution des perceptions des usagers et des opérateurs locaux,
- l'analyse de la maîtrise d'ouvrage locale en termes d'organisation et de moyens,
- la proposition de leviers de réorientation et/ou d'amélioration.

Au final, quatre pistes d'amélioration identifiées lors des rencontres avec les acteurs locaux sont proposées. Elles concernent :

- l'émergence des démarches,
- la consolidation de la maîtrise d'ouvrage,
- l'embauche et le travail du technicien de rivières,
- la lisibilité des opérations.

Le rapport d'évaluation est disponible auprès de la cellule d'animation de la CLE et est en ligne sur www.sagehuisne.org ■

¹ Dans le cadre du nouveau dispositif d'aide financière de l'Agence de l'eau, le Contrat restauration entretien est devenu contrat territorial monothématique ou multithématique.



Opération d'entretien de la ripisylve

► www.sagehuisne.org fait peau neuve

Dans l'optique de la phase de mise en œuvre du SAGE et forte du constat que son principal outil de communication et d'information devait coller au plus près à l'avancement du SAGE ainsi qu'aux besoins des différents acteurs du bassin versant, la CLE propose depuis le 1^{er} mars dernier, la dernière version de son site Web. Outre un changement d'identité visuelle, la mise en place de cette nouvelle version a été l'occasion de revoir l'organisation interne du site et de faire profiter les internautes de quelques nouveautés. Il s'agit notamment :

- d'une photothèque thématique,
- de dossiers thématiques comme l'entretien des cours d'eau, les pesticides ou bien encore la récupération de l'eau de pluie,
- du module de cartographie dynamique pour la consultation de données géographiques à l'échelle communale. Les risques naturels, les milieux naturels, la socio-économie du bassin versant sont quelques unes des informations visualisables grâce à cet outil.

Autant d'évolutions et de nouveautés qui témoignent de la volonté de la CLE de mettre à disposition du plus grand nombre un maximum d'informations sur le SAGE et sur la problématique de l'eau en général



► Un guide pour gérer durablement les cours d'eau



Ce guide technique a été rédigé par le réseau technique «Aménagement et gestion des cours d'eau» mis en place en 2005 par la Commission locale de l'eau en 2005

Comment faire pour différencier un fossé d'un cours d'eau ? Comment gérer les embâcles ? Comment abreuver le bétail sans détériorer le cours d'eau ? Comment lutter contre les espèces invasives ? Voici quelques unes des questions auxquelles le guide technique, **Adopter une gestion durable des cours d'eau**, apporte des éléments de réponse. Rédigé par les experts du bassin versant de l'Huisne, membres du réseau technique Aménagement et gestion des cours d'eau, ce document a l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux bonnes pratiques à adopter en matière d'entretien des cours d'eau. Une manière également de pointer ce qui doit être mis en place pour atteindre le bon état des eaux visé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce guide technique, présenté sous la forme de fiches détachées, s'adresse à toute personne ayant un jour ou l'autre à

intervenir sur un cours d'eau et ses abords. Il n'a pas la prétention d'être l'encyclopédie de l'entretien des rivières. C'est pour cette raison qu'avant d'intervenir sur un cours d'eau, il est indispensable de contacter les techniciens compétents qui apporteront de précieux conseils. Ce guide a été diffusé auprès des 187 communes du bassin versant, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs locaux compétents dans la gestion et l'entretien des rivières. Il est encore possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires auprès de la cellule d'animation de la CLE. Il est également disponible en ligne sur le site Web du SAGE, www.sagehuisne.org ■

► Pour en savoir plus
M. Vincent TOREAU - IIBS - Tél. : 02 33 82 22 72

Texto...

La composition de la Commission locale de l'eau a été revue suite aux scrutins électoraux de mars 2008. La nouvelle liste des membres de la CLE est consultable sur www.sagehuisne.org

Le suivi de la qualité hydrobiologique de la Villette (affluent rive gauche de l'Huisne du Perche ornais), a mis en évidence la présence d'une population

d'Unio crassus, moule d'eau douce présente uniquement en Europe, inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat. ... La ville de La Ferté-Bernard a décidé de s'engager dans la réduction de l'utilisation de pesticides pour l'entretien de ses espaces publics. Au préalable à la mise en place d'un entretien durable et respectueux de l'environnement, la ville réfléchit actuellement à l'élaboration d'un plan de désherbage communal.



Le pissenlit, espèce emblématique des «mauvaises herbes» que nous devrions plutôt appeler plantes spontanées ou pionnières

La lettre du SAGE

Publication de la Commission locale de l'eau

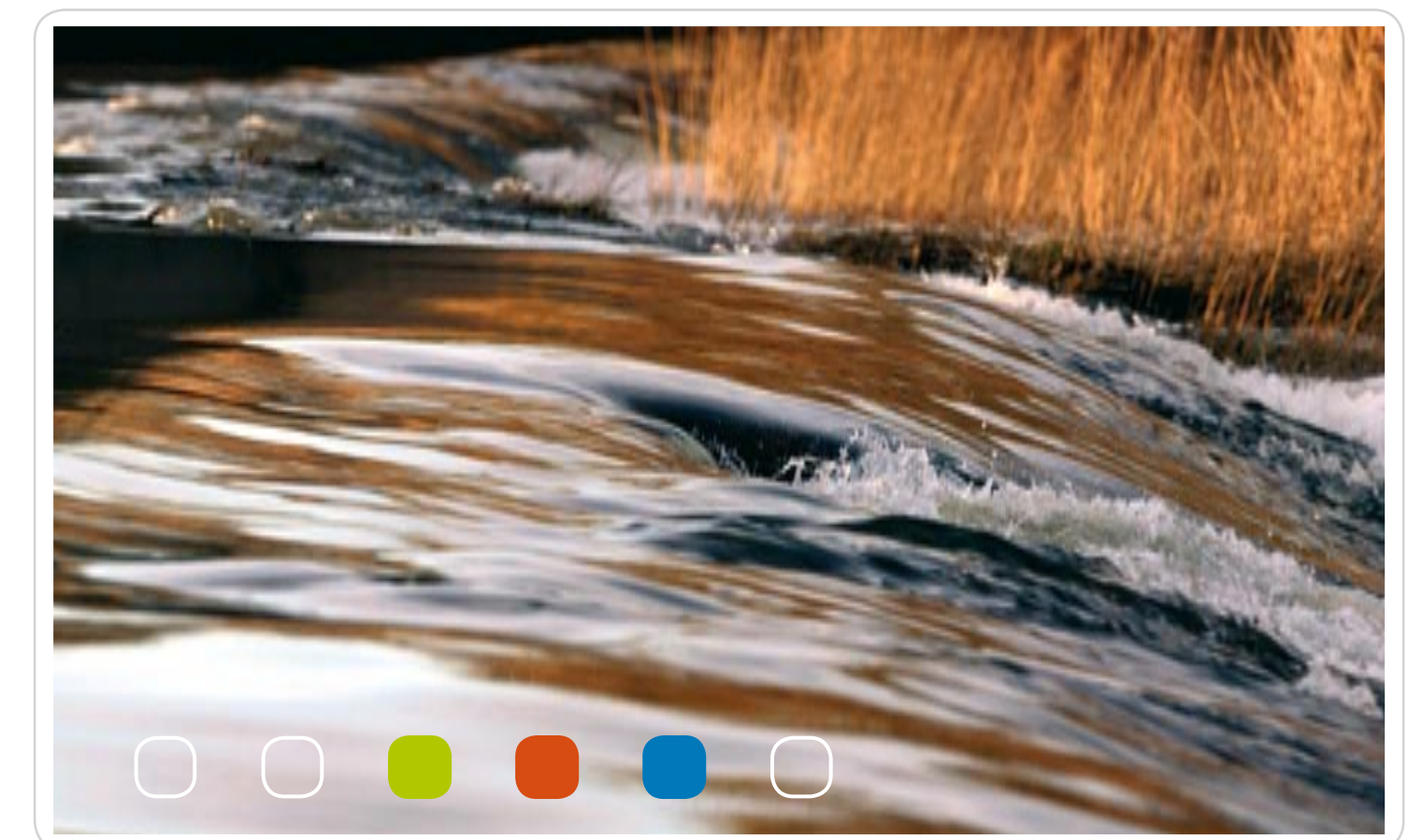
Directeur de publication : Jean-Pierre GÉRONDEAU

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe - Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents

27 bd. de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX / Tél. : 02 33 82 22 72 / Fax. : 02 33 82 22 73 / Courriel : infos@sagehuisne.org / Site Web : <http://www.sagehuisne.org>

Crédit photos : Vincent TOREAU (IIBS) - AAPPMA Devon Rémalardais - H. PETITBON / Editée à 3 000 exemplaires / IISN 1632-8728 / Conception et réalisation : IIBS / Impression : Imprimerie de Montligeon /

Edité grâce au soutien financier de :



► Éditorial

L'année 2008 a été marquée par trois événements majeurs pour notre démarche : les débuts de la validation administrative du SAGE avec la phase de consultation des assemblées délibérantes, des chambres consulaires et des comités de bassins, le renouvellement de la composition de la Commission locale de l'eau et enfin, la création de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, nouvelle structure porteuse du SAGE. 2009 est une année décisive. Après la mise à enquête publique du SAGE, en mars et avril, puis son approbation préfectorale, nous rentrerons enfin dans la phase de mise en œuvre. Au préalable, un important travail attend la CLE : la finalisation des contrats financiers qui permettront aux acteurs locaux de réaliser un certain nombre d'actions visant à l'atteinte des objectifs assignés dans le SAGE. Dans ce cadre, un appel à projets à l'attention des opérateurs du bassin versant (collectivités, chambres consulaires, entreprises, associations, etc.) va être lancé dans les prochaines semaines. A l'orée de l'entame de cette phase opérationnelle que beaucoup attendent, je fais le vœux que la mise en œuvre du SAGE et la réalisation de ses objectifs se déroulent dans le même esprit de concertation et d'ambition qui a animé jusqu'alors son élaboration.

Jean-Pierre GÉRONDEAU
Président de la Commission locale de l'eau

Sommaire

- À la une... La mise en œuvre du SAGE s'organise
- Actualité du SAGE... Après la consultation des assemblées, l'enquête publique
- Zoom sur... L'entretien et la restauration des cours d'eau et le nouveau site Web du SAGE
- Retour sur... Un guide pour gérer durablement les cours d'eau

► Suivez l'actualité du SAGE sur www.sagehuisne.org

► La mise en œuvre du SAGE s'organise

Après plusieurs années d'élaboration, le SAGE sera approuvé par le Préfet de l'Orne au cours du deuxième semestre 2009.

Sans attendre l'arrêté d'approbation du SAGE, qui marquera la fin de la phase d'élaboration et du même coup les débuts de son application réglementaire et de sa mise en œuvre opérationnelle, la cellule d'animation de la Commission locale de l'eau travaille depuis plusieurs mois à l'organisation de cette phase tant attendue.



Les opérations de restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau font partie des actions encouragées par la CLE et bénéficiant d'aides financières multiples

Appliquer le SAGE grâce à une organisation et un pilotage adaptés, c'est l'un des objectifs retenus par la Commission locale de l'eau. D'aucuns diront que cela va de soit, mais il ne suffit pas de l'écrire. En effet, la seule application réglementaire du SAGE ne suffira certainement pas pour parvenir à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux fixée par la Directive Cadre européenne sur l'Eau et retenu comme l'objectif stratégique du SAGE. Il est **indispensable que la mise en place d'un programme d'actions accompagne l'application des dispositions et des mesures réglementaires du SAGE.**

► Une mise en œuvre opérationnelle à contractualiser

Le SAGE, par définition, est un document de planification à portée réglementaire. Il ne constitue en rien un outil financier. Néanmoins, il représente **une opportunité pour bénéficier d'un certain nombre d'aides financières** de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Régions, voire des Départements. À la condition, bien entendu, que l'action envisagée réponde à un ou plusieurs objectifs fixés par le SAGE.

Ainsi la mise en œuvre opérationnelle du SAGE se déclinera t-elle autour de contrats financiers tels que les contrats territoriaux de l'Agence de l'eau, le contrat régional de bassin versant (CRBV) de la Région des Pays-de-la-Loire, etc.

Pour que la mise en musique du programme d'actions du SAGE soit efficiente, la Commission locale de l'eau devra s'assurer de la cohérence globale des divers contrats qui seront signés.

► Un appel à projets et à maîtres d'ouvrage

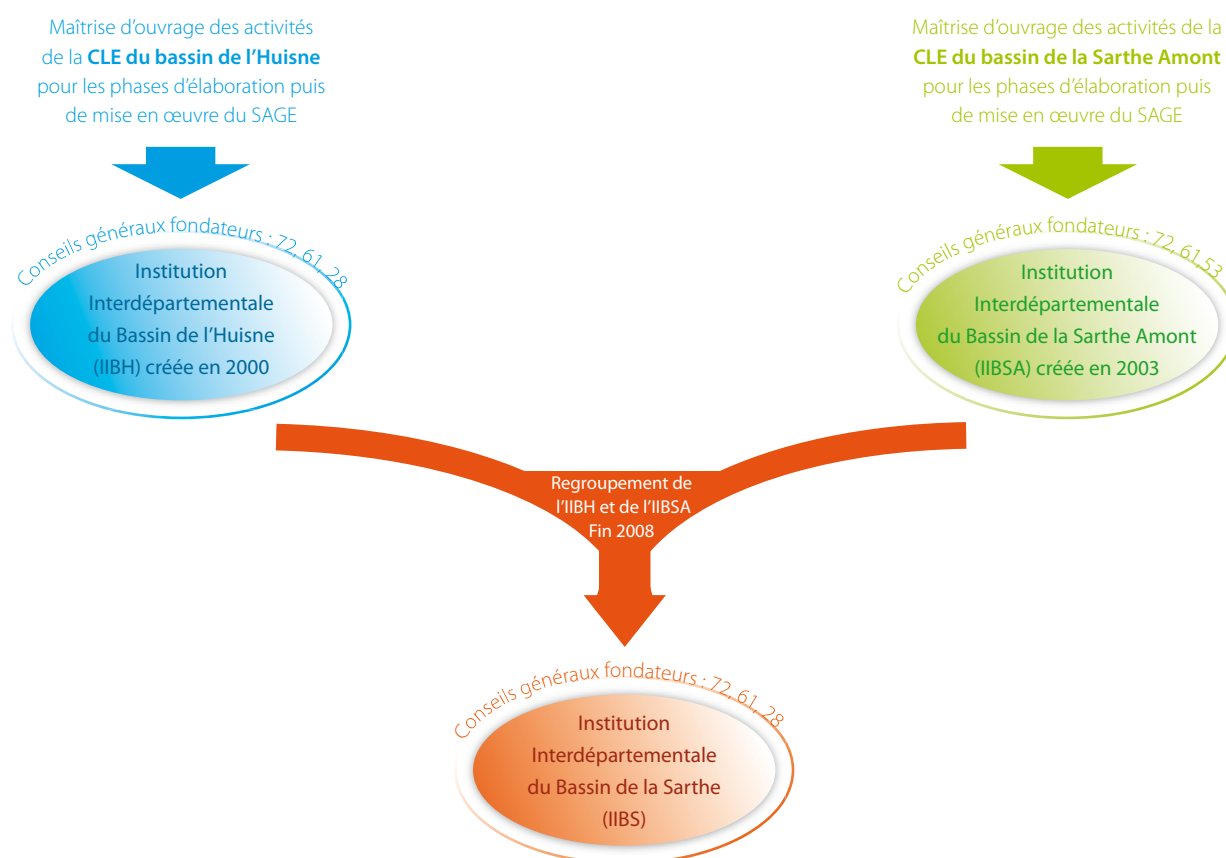
Au préalable à la contractualisation des financements, la Commission locale de l'eau lancera d'ici cet été un appel à projets et à maîtres d'ouvrage. Elle ne pourra en effet pas porter d'action : la loi ne lui permet pas d'être maître d'ouvrage. La mise en œuvre opérationnelle du SAGE reposera donc sur les opérateurs existants compétents sur le bassin versant.

Il se déroulera durant cinq mois, de juin à octobre 2009. Il a pour objectif de **recenser les projets répondant aux objectifs du SAGE et finançables par les différents partenaires.** Ces projets seront à la base de la rédaction des contrats de mise en œuvre du SAGE.

► Une nouvelle structure porteuse pour le SAGE

En 2006, la Commission locale de l'eau avait demandé à sa cellule d'animation de mener à bien les travaux nécessaires à la mise en place d'une structure porteuse pérenne pour porter ses activités durant la phase de mise en œuvre du SAGE.

À l'issue d'une période d'échanges entre les différents Départements concernés par les SAGE des bassins versants de l'Huisne et de la Sarthe Amont, les réflexions ont abouti au regroupement des Institutions interdépartementales des bassins de l'Huisne (IIBH) et de la Sarthe Amont (IIBSA) pour la mise en place d'une structure unique cohérente à l'échelle du bassin versant de la Sarthe : l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS).**



Maîtrise d'ouvrage des activités des CLE du bassin de l'Huisne et du bassin de la Sarthe Amont pour les phases d'élaboration puis de mise en œuvre des SAGE

L'IIBS est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2009



Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe
Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents
27 bd. de Strasbourg - BP 268 - 61008 ALENÇON CEDEX
Tel. : 02 33 82 22 72 / Fax : 02 33 82 22 73
Réfèrent du bassin versant de l'Huisne : M. Vincent TOREAU
Réfèrent du bassin versant de la Sarthe Amont : M. Baptiste SIROT

Cette solution présente l'intérêt de pouvoir mutualiser les moyens techniques et humains pour le portage des activités des CLE pendant les phases d'élaboration puis de mise en œuvre et de suivi des SAGE. Les CLE resteront les instances de concertation, de décision et de suivi du SAGE.

Lors du Conseil d'administration d'installation de l'IIBS, le 27/11/2008, M. Jean-Pierre GÉRONDEAU, Conseiller général de l'Orne et Président de la Commission locale de l'eau a été élu président. Ses deux vice-présidents sont M^{me} Fabienne LABRETTE-MENAGER, Députée et Conseillère générale de la Sarthe et M. Philippe RUHLMANN, Conseiller général d'Eure-et-Loir. ■

► Après la consultation des assemblées, l'enquête publique

Conformément au code de l'environnement le projet de SAGE, arrêté par la Commission locale de l'eau fin 2007, a été soumis à l'avis des assemblées délibérantes, des chambres consulaires et des comités de bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Cette consultation des assemblées s'est tenue en 2008. Le projet de SAGE doit désormais être soumis à enquête publique.

► Le bilan de la consultation des assemblées

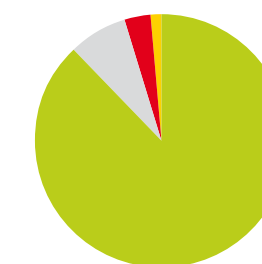


Présentation du projet de SAGE lors du Comité de bassin Loire-Bretagne du 08/09/2008

Lancée le 30 novembre 2007, la consultation des assemblées a permis de recueillir près d'une centaine d'avis. Hormis pour les comités de bassin, les avis devaient être rendus avant le 1^{er} avril 2008 ; tout avis qui n'était pas intervenu dans le délai imparti a été réputé favorable. Au total **94 collectivités et autres organismes consultés ont adressé un avis.**

Dans le cadre de cette phase de consultation, 16 communes ont sollicité la cellule d'animation de la CLE pour avoir une présentation du projet. Le bilan de cette consultation est le suivant :

- Avis favorables (83/94)
- Avis réservé (1/94)
- Avis défavorables (3/94)
- Aucun avis (7/94)



→ Pour en savoir plus
L'ensemble des avis est disponible sur www.sagehuisne.org

► Le projet de SAGE en enquête publique

Le but de l'enquête publique est de recueillir les avis et observations du public sur le projet de SAGE et en particulier sur son règlement. C'est en effet le document du SAGE qui sera opposable à tout à chacun. Elle se déroulera du **16 mars au 16 avril 2009 inclus.**



Le dossier soumis à enquête publique

Le dossier d'enquête (projet de SAGE arrêté le 7 novembre 2007 et dossier complémentaire) sera consultable dans chacune des 187 mairies concernées par le périmètre du SAGE.

Un registre d'enquête publique sera déposé dans les chefs-lieux de canton qui seront également lieux de permanence des membres de la commission d'enquête. Un registre d'enquête sera également déposé dans les trois préfectures (Alençon, Chartres, Le Mans) et les trois sous-préfectures concernées (Mortagne-au-Perche, Nogent-le-Rotrou, Mangers).

Les horaires des 19 permanences des membres de la commission d'enquête sont détaillés sur www.sagehuisne.org. Elles seront organisées de la manière suivante :

- Orne : 9 permanences : Rémalard, siège de l'enquête, (2 permanences), Bellême, Tourouvre, Pervençères, Le Theil-sur-Huisne, Nocé, Longny-au-Perche et Mortagne-au-Perche.
- Eure-et-Loir. 2 permanences : Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche.
- Sarthe. 7 permanences : Montfort-le-Gesnois, La Ferté-Bernard, Tuffé, Bonnetable, Bouloire, Le Mans et Vibraye.

À l'issue de l'enquête et après examen par la Commission locale de l'eau des remarques transmises par la commission d'enquête, le SAGE sera adressé au Préfet de l'Orne, coordonnateur de la procédure, pour qu'il signe l'arrêté d'approbation du SAGE. ■

Le SAGE en quelques mots - Mémento

Un document pédagogique et illustré pour mieux comprendre le SAGE.

Disponible auprès de la cellule d'animation de la CLE et également en ligne sur www.sagehuisne.org

